



1206419603

DATE DEPOT : 2012-07-11

NUMERO DE DEPOT : 2012R064110

N° GESTION : 1999B11054

N° SIREN : 413958646

DENOMINATION : 14 SEPTEMBRE

ADRESSE : 158 ter rue du Temple 75003 Paris

DATE D'ACTE : 2012/06/14

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : AGREMENT DE NOUVEAUX ASSOCIESAUGMENTATION DE CAF
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

14 SEPTEMBRE
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 50 000 euros
Siège Social : 158 Ter Rue du Temple 75003 PARIS
PARIS B 413 958 646

**PROCES-VERBAL DE LA DECISION EXTRAORDINAIRE
DU 14 JUIN 2012**

La société LHLC PRESSE représentée par son Gérant Monsieur Laurent DENIZE associée unique de la SARL 14 SEPTEMBRE, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 € divisé en 500 parts sociales de 100 €.

Monsieur Laurent Denize, gérant non associé est présent

Après avoir pris connaissance de l'état de souscription de la totalité de l'augmentation de capital d'un montant de 3 500 euros par Monsieur Hervé Denize pour porter le capital de 50 000 euros à 53 500 euros ainsi que de la totalité de la prime d'émission inhérente à cette augmentation pour un montant de 85 400 euros.

1° Certifie exacte les déclarations concernant la souscription, la libération et la répartition des 35 parts sociales de 100 euros chacune représentant l'augmentation de capital de TROIS MILLE CINQ CENTS euros décidé le 10 mai 2012 telles que ces déclarations ont été faites par Monsieur Laurent Denize, Gérant de la société, ainsi que par Monsieur Hervé Denize souscripteur de la totalité de ces parts sociales au terme d'un acte sous seings privés en date du 30 mai 2012 faisant également état de la réception du dépôt des fonds correspondants.

2° Décide d'agréer Monsieur Hervé Denize en qualité de nouvel associé conformément à l'article 10 des statuts.

3° Constate en conséquence des deux premières décisions ci-dessus la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée le 10 mai 2012 et décide de modifier l'article 6 du capital social.

Article 6 : capital social

Lors de l'augmentation de capital du 14 mai 2012 il a été fait apport à la société en espèces la somme de :

- 3 500 euros au titre de l'augmentation de capital
- 85 400 euros au titre de la prime d'émission

Soit un apport total de 88 900 euros.



Laquelle somme de 88 900 euros a été versée entre les mains du gérant puis déposée à la banque HSBC France Agence centre d'affaires d'entreprises sise 3 Rue des Maturins 75009 PARIS le 30 mai 2012 au compte augmentation de capital ouvert au nom de la société.

Le capital social de la société est fixé à la somme de 53 500 euros
Il est divisé en 535 parts sociales de 100 euros nominal chacune, réparties entre les associés proportionnellement à leurs apports soit :

La société LHLC PRESSE Numérotées de 1 à 500	500 parts sociales
Monsieur Hervé DENIZE Numérotées de 501 à 535	35 parts sociales
Total équivalent au nombre de parts sociales	535 parts sociales

Le reste de l'article demeure inchangé.

4° Constate que la société n'est plus une Société à Responsabilité Limitée à associé unique mais une Société à Responsabilité Limitée.

5° Donne pouvoirs les plus étendus au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalité et publicités légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.



Enregistré à : SIB PARIS 3^e ARRONDISSEMENT
Le 27/06/2012 BORDREAU n°2012/406 Case n°11
Eenregistrement : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
La Contrôleuse des finances publiques

Ext 2976



14 SEPTEMBRE
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 50 000 euros
Siège Social : 158 Ter Rue du Temple 75003 PARIS
PARIS B 413 958 646

**PROCES-VERBAL DE LA DECISION EXTRAORDINAIRE
DU 14 JUIN 2012**

La société LHLC PRESSE représentée par son Gérant Monsieur Laurent DENIZE associée unique de la SARL 14 SEPTEMBRE, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 € divisé en 500 parts sociales de 100 €.

Monsieur Laurent Denize, gérant non associé est présent

Après avoir pris connaissance de l'état de souscription de la totalité de l'augmentation de capital d'un montant de 3 500 euros par Monsieur Hervé Denize pour porter le capital de 50 000 euros à 53 500 euros ainsi que de la totalité de la prime d'émission inhérente à cette augmentation pour un montant de 85 400 euros.

1° Certifie exacte les déclarations concernant la souscription, la libération et la répartition des 35 parts sociales de 100 euros chacune représentant l'augmentation de capital de TROIS MILLE CINQ CENTS euros décidé le 10 mai 2012 telles que ces déclarations ont été faites par Monsieur Laurent Denize, Gérant de la société, ainsi que par Monsieur Hervé Denize souscripteur de la totalité de ces parts sociales au terme d'un acte sous seings privés en date du 30 mai 2012 faisant également état de la réception du dépôt des fonds correspondants.

2° Décide d'agrée Monsieur Hervé Denize en qualité de nouvel associé conformément à l'article 10 des statuts.

3° Constate en conséquence des deux premières décisions ci-dessus la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée le 10 mai 2012 et décide de modifier l'article 6 du capital social.

Article 6 : capital social

Lors de l'augmentation de capital du 14 mai 2012 il a été fait apport à la société en espèces la somme de :

- 3 500 euros au titre de l'augmentation de capital
- 85 400 euros au titre de la prime d'émission

Soit un apport total de 88 900 euros.

Laquelle somme de 88 900 euros a été versée entre les mains du gérant puis déposée à la banque HSBC France Agence centre d'affaires d'entreprises sise 3 Rue des Maturins 75009 PARIS le 30 mai 2012 au compte augmentation de capital ouvert au nom de la société.

Le capital social de la société est fixé à la somme de 53 500 euros
Il est divisé en 535 parts sociales de 100 euros nominal chacune, réparties entre les associés proportionnellement à leurs apports soit :

La société LHLC PRESSE	500 parts sociales
Numérotées de 1 à 500	
Monsieur Hervé DENIZE	35 parts sociales
Numérotées de 501 à 535	
Total équivalent au nombre de parts sociales	535 parts sociales

Le reste de l'article demeure inchangé.

4° Constate que la société n'est plus une Société à Responsabilité Limitée à associé unique mais une Société à Responsabilité Limitée.

5° Donne pouvoirs les plus étendus au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalité et publicités légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.



Enregistré à : SIE PARIS 3^e ARRONDISSEMENT
Le 27/06/2012 Bوردreau n°2012/406 Case n°11
Eenregistrement : : 375 € Pénalités :
Total liquidé : : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : : trois cent soixante-quinze euros
La Contrôleuse des finances publiques

Ext 2976

